

LE PAYS DE PLOËRMEL CŒUR DE BRETAGNE ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE PLOËRMEL - CŒUR DE BRETAGNE



- Préambule -



Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



1. [biodiversité et milieux naturels](#)



2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



3. [prélèvement des ressources naturelles](#)

4. [production et consommation énergétique](#)



5. [risques naturels et technologiques](#)



6. [production de pollution et qualité des milieux](#)



7. [déchets](#)

8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de Plœrmel - Cœur de Bretagne regroupe 6 Communautés de communes :

- la Communauté de communes de Plœrmel (13 304 habitants),
- la Communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux (15 290 habitants),
- la Communauté de communes du Pays de Josselin (11 185 habitants),
- la Communauté de communes du Pays de Guer (8 740 habitants),
- la Communauté de communes de Mauron en Brocéliande (5 529 habitants),
- la Communauté de communes du Porhoët (5 305 habitants),

Une seule commune n'appartient pas à un établissement public intercommunal à fiscalité propre : BEIGNON.

Sa population (60 141 habitants, - 0,3 % entre 1990 et 1999) se répartit entre :

- 3 communes principales :
 - ♦ PLOERMEL : 7 525 habitants,
 - ♦ GUER : 5 560 habitants,
 - ♦ MAURON : 3 196 habitants,
- et 51 communes rurales qui regroupent ensemble 73 % de la population.

Pays très rural, sa densité de population est très faible : 48 habitants / km² en moyenne.

Pour 5 des 6 cantons du Pays, la surface des terres de labours (céréales + maïs) représente plus de 50 % de la Surface Agricole Utilisée. De ce point de vue, le canton de ROCHEFORT-EN-TERRE se singularise : ce sont les surfaces en herbe qui dominent. Les cultures de légumes représentent de 1 à 3 % de la SAU. A noter le taux de boisement du canton de JOSSELIN, supérieur à 15 %.

Son territoire est encadré par 2 sites naturels emblématiques de la Bretagne :

- au Nord, la forêt de PAIMPONT,
- au Sud, les landes de Lanvaux.





1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Éléments de connaissance**

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays du Centre-Est Bretagne :

- 13 Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface totale de 420 ha regroupant notamment 3 étangs, 2 tourbières, 1 lande, 3 rivières, 1 forêt.
- 4 ZNIEFF de type 2, pour une surface totale de 7193 ha regroupant 2 massifs forestiers (forêts de Lanouée et de Paimpont - en partie -), l'ensemble des landes de Lanvaux et un secteur de la vallée de l'Oust.

A noter 5 sites géologiques remarquables, et 2 tourbières d'intérêt régional.

- **Les sites protégés**

On dénombre sur le Pays 9 sites classés au titre de la loi de 1930 pour une surface totale de 68 ha ; ce sont surtout des espaces liés à des édifices.

- **Les dispositifs de gestion en place**

Le territoire accueille un Site d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000, d'une surface de 15 ha, inscrit dans le massif de la Forêt de Paimpont.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) le patrimoine naturel est reconnu et dispose d'une image forte,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de cette richesse est réelle et un consensus pour le maintien de sa qualité existe.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Mettre en œuvre la directive « Habitats » (Natura 2000) et la valoriser :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur 24 communes (POS / PLU approuvé), dont 9 où la révision est en cours. Pour 10 communes, une carte communale est en vigueur. On dénombre 20 communes où seul le Règlement National d'Urbanisme s'applique.

• **La consommation d'espace**

Le nombre de résidences principales a augmenté de 9 % entre 1990 et 1999, soit de l'ordre de 1 % par an. Sur la dernière décennie, la moitié des communes du Pays a subi une baisse du nombre de logements. Comme il est logique en secteur rural, la part du logement individuel est très élevée (91,6 %).

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Dans 48 communes (sur 54), un aménagement foncier a été réalisé et est terminé. Pour 1 commune, les travaux connexes sont en cours.



• **Patrimoine**

25 Monuments Historiques classés sont recensés sur le Pays, répartis sur 16 communes : 3 dolmens, 11 édifices religieux, 11 édifices civils.

Le Pays recèle 3 cités labellisées « Petite Cité de Caractère » : JOSSELIN, LIZIO, MALESTROIT.

• **Transports - Déplacements**

Le Pays bénéficie d'une bonne desserte routière : il est en effet situé à la bifurcation de deux axes structurants :

- l'axe RENNES - VANNES,
- l'axe RENNES - LORIENT.

Par ailleurs, le réseau routier départemental se développe en étoile autour de PLOERMEL, qui constitue ainsi un important carrefour routier. En revanche, le Pays ne bénéficie pas de desserte ferroviaire.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) seulement 45 % des communes disposent d'un document d'urbanisme opposable,
- (+) le patrimoine architectural et historique est très présent,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **Les prélèvements d'eau**



Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³
AEP-Alimentation en Eau Potable (2001)	2	2 065 900	6	2 964 400
Industriel (2001)	3	2 913 000	4	45 400
Irrigation* (2000)	13	690 000	3	60 500

* Surface irriguée : 678,3 ha.

Le taux de nitrates des eaux distribuées est majoritairement compris entre 25 et 40 mg/l, et pour certaines parties du Pays inférieur à 25 mg/l.

On note au Sud du Pays, autour de MALESTROIT, des teneurs maximales supérieures à 50 mg/l.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection des captages AEP situés sur le territoire du Pays est le suivant :

- eaux de surface : pour une prise d'eau, la DUP est intervenue ; la procédure est à achever pour 4 prises d'eau,
- eaux souterraines : pour 5 captages, la DUP est intervenue ; la procédure reste à achever pour 4 captages. En outre, 3 captages sont en projet (pour l'un d'entre eux, le périmètre a fait l'objet d'une DUP).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) la qualité d'eau pour l'AEP est préoccupante au regard des taux de nitrates,
- (-) la mise en place des périmètres de protection des captages d'eaux souterraines n'est pas achevée.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuivre la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

Aucune chaufferie à bois n'est en service sur le territoire du Pays.

Au niveau du Pays, on note deux établissements « gros consommateur » d'électricité (plus de 16 GWh/an) (à JOSSELIN et à MALESTROIT).

La desserte en gaz naturel a atteint SAINT-CONGARD et PLOERMEL.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

(-) le recours aux énergies renouvelables est faible.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire,
 - éolien : réflexion à mener pour élaborer un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens,
 - bois - énergie : évaluer les potentialités compte tenu du potentiel forestier.
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Risques naturels**

20 communes sont soumises au risque inondation : il s'agit de celles situées sur le bassin versant de l'Oust (Oust amont).

Du point de vue des PPRI, on note :

- 1 PPRI prescrit sur l'Oust amont,
- 1 PPRI approuvé au sud du Pays (PPRI de Redon),
- 1 PPRI prescrit au nord du Pays (PPRI du Meu et Garun).

- **Risques technologiques.**

Néant.

- **Autres risques**

- 1 établissement gère un silo soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98 (à la CROIX-HELLEAN),
- 3 établissements disposent d'installation de réfrigération à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/97 (à JOSSELIN).

→ FORCES ET FAIBLESSES

(+) en réponse au risque inondation, des périmètres de PPRI ont été définis, dont 2 sont en cours d'élaboration et 1 est approuvé.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Poursuite de l'élaboration des PPRI, et traduction de leurs préconisations dans les documents d'urbanisme.



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **L'air**

Le Pays ne compte aucun établissement soumis à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP - Air). On peut considérer que l'essentiel des rejets atmosphériques polluants provient de l'agriculture (produits phytosanitaires et émissions d'ammoniac), des transports et des ménages.

- **Les sols**

- 1 site dont les sols sont pollués : la décharge de sables de fonderie exploitée par les Acieries de Plœrmel. Des études (1992-1993) ont montré une absence d'incidences sur les eaux. Le site est, en partie encore exploité, en partie réaménagé. Un suivi piézométrique est en place depuis 1998 ;
- au regard de la production d'azote animal, 40 communes (sur 54) sont classées en zone d'Excédent Structurel (production de plus de 170 kg d'azote/ha/an). 8 communes sont en situation intermédiaire (production comprise entre 140 et 170 kg d'azote/ha/an). Pour les 6 autres communes, cette production est inférieure à 140 kg/ha/an.



- **L'eau**

- 1 site de carrière à QUILY est soumis à autosurveillance eau du fait de ses rejets dans l'Oust,
- 9 établissements industriels sont soumis à autosurveillance eau (dont 8 relevant de l'agroalimentaire). Leurs rejets interviennent :
 - ♦ via une station d'épuration autonome pour 1 d'entre eux (milieu récepteur : Oust),
 - ♦ via une station d'épuration collective pour 8 d'entre eux (milieu récepteur Ninian → Oust, Beignon, Claie, Oust, Canal de Nantes à Brest).

On dénombre 30 stations d'épuration collectives sur le territoire, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 196 860 équivalent-habitants, réparties comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 3 stations,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 2 stations,
- de 5 000 à moins de 10 000 éqh : 1 station,
- de 2 000 à moins de 5 000 éqh : 2 stations,
- inférieure à 2 000 éqh : 22 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des principaux cours d'eau est :

- de manière générale bonne, du point de vue des matières azotées (hors nitrates), hormis pour l'Oust à l'aval de JOSSELIN et à l'aval de MALESTROIT (qualité passable).
- très mauvaise du point de vue des nitrates (Ninian/Oust, la Claie, l'Yvel),
- contrastée du point de vue des matières phosphorées : bonne pour l'Yvel (sauf à l'amont), bonne à passable pour le Ninian, passable pour l'Oust, bonne à passable pour la Claie.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays ne compte qu'1 site aux sols pollués, sans incidence sur les eaux, avec un suivi en place,
- (-) 75 % des communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel (ZES) au regard de la production d'azote animal,
- (-) 90 % des rejets de l'activité agroalimentaire se font via une station d'épuration collective, provoquant des risques de dysfonctionnement de ces stations et créant ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,
- (-) la qualité des eaux de surface du point de vue des nitrates est mauvaise à très mauvaise (pour les autres critères, la qualité est bonne à passable).

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuivre la résorption des excédents d'azote animal.
- ♦ Poursuivre voire renforcer les opérations bassin versant.
- ♦ Engager une réflexion sur les avantages comparés épuration collective / épuration autonome pour les établissements agroalimentaires.
- ♦ Poursuivre les efforts concernant l'assainissement collectif (nouvelles stations, surveillance et amélioration des stations existantes).





7. LES DÉCHETS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Déchets ménagers et assimilés**

- 1 centre de transfert à JOSSELIN et 6 déchetteries,
- la collecte sélective est en place sur 27 communes (soit la moitié des communes du Pays). Trois structures y président : le SICTOM du Centre Ouest (siège : Pays de Brocéliande), la Communauté de Communes de PLOËRMEL et le SIVOM de QUESTEMBERG-ROCHEFORT-EN-TERRE (Siège : Pays de Vannes).

Concernant les 41 décharges recensées, 22 sont réhabilitées.

- **Déchets industriels spéciaux**

5 établissements industriels sont producteurs de D.I.S. soumis à autosurveillance (à MAURON, MALESTROIT, LA CHAPELLE-CARO, PLOËRMEL) avec un tonnage global annuel de 2 960 tonnes.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (-) la collecte sélective n'est pas généralisée à tout le territoire,
- (+) le programme de réhabilitation des décharges est bien avancé,
- (-) il existe un déficit de centres de stockage sur le territoire,
- (+) il y a un savoir-faire local en matière de collecte sélective,
- (-) la dispersion de la population dans l'espace rural peut constituer une contrainte à la généralisation de la collecte sélective.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Etendre la collecte sélective à tout le territoire.
- ♦ Développer corrélativement le tri avant traitement (réduction des déchets ultimes) et le recyclage.
- ♦ Achever la réhabilitation des décharges.
- ♦ Engager une réflexion sur les besoins en centres de stockage pour renforcer la capacité du territoire.
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets.



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

Sur le Pays de Plœrmel-Cœur de Bretagne , on recense :

- 2 structures d'éducation à l'environnement :
 - ♦ l'Association de Loisirs Culturels d'Animation et Manifestation (ALCAM) à AUGAN,
 - ♦ la SOETT à CONCORET.
- 1 association agréée pour le protection de la nature et de l'environnement - SOS Brocéliande - dont le siège est à BEIGNON, et dont le territoire d'agrément comprend 20 communes du Pays.
- 2 entreprises certifiées ISO 14001 :
 - ♦ ANETT Bretagne à BEIGNON.
 - ♦ Yves ROCHER à PLOERMEL.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) l'implication citoyenne en matière d'éducation à l'environnement est faible,
- (-) la motivation des entreprises vis-à-vis du management environnemental est également faible.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Promouvoir la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.
- ♦ Sensibiliser les acteurs économiques aux atouts du management environnemental.
- ♦ Elaborer une charte pour l'environnement, outil privilégié de concertation et d'animation.



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
- ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
- ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
- ♦ respecter la qualité des paysages,
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
 - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux.
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
- ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
- ♦ généraliser la collecte sélective des déchets,
 - ♦ identifier les besoins en centres de stockage,
 - ♦ promouvoir corrélativement le tri,
 - ♦ inviter les établissements agroalimentaires à s'équiper en stations d'épuration autonomes,
 - ♦ poursuivre et renforcer les opérations bassins versants pour reconquérir la qualité des eaux de surface.
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
- ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité dans le paysage (schéma d'implantation),
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois - énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.

- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org.

- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.

- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.

- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).

- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).

- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.

- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

<p>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100@ © IGN 1997, - BDCarthage 2.4@ © IGN 1996.</p>

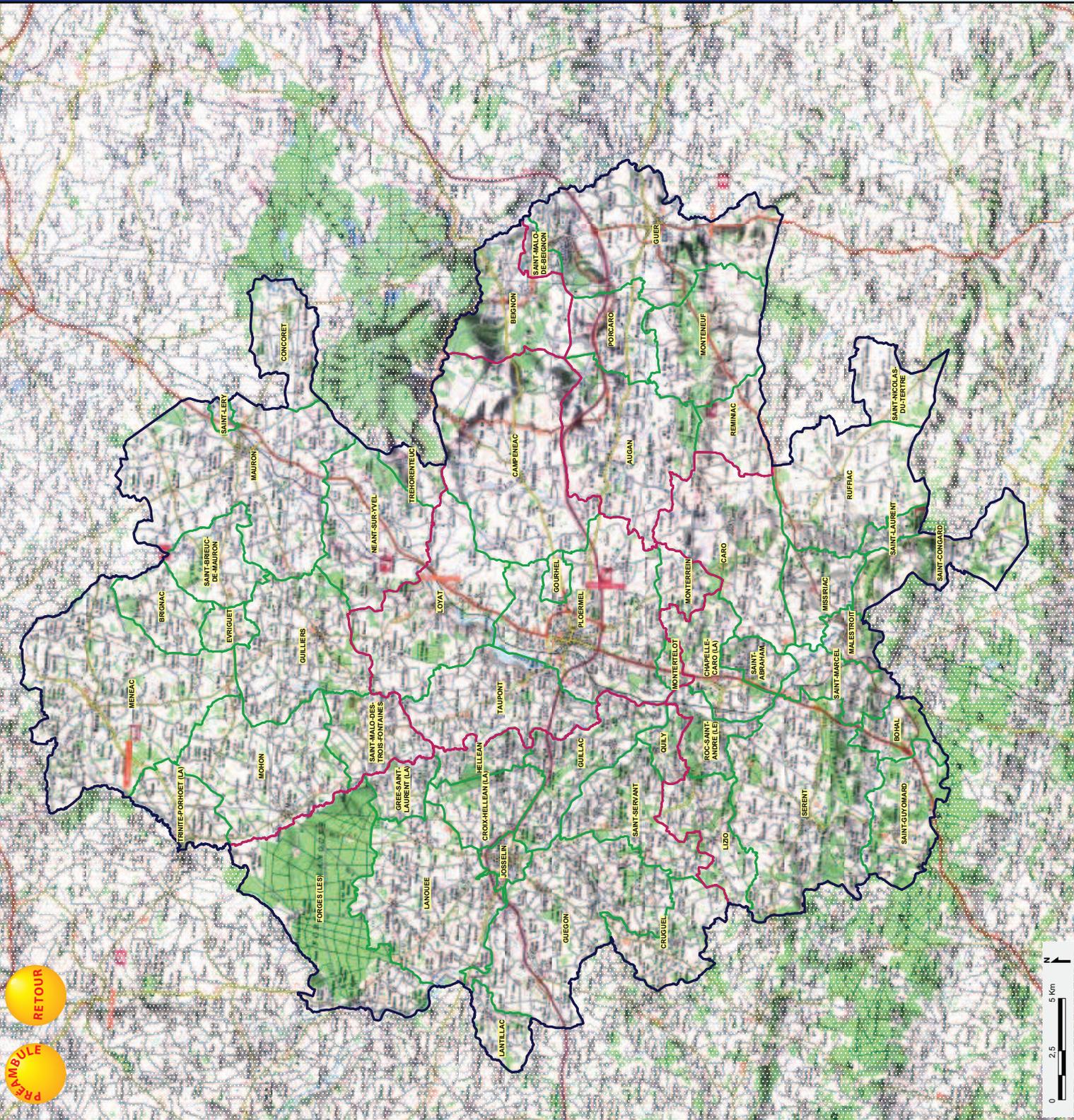
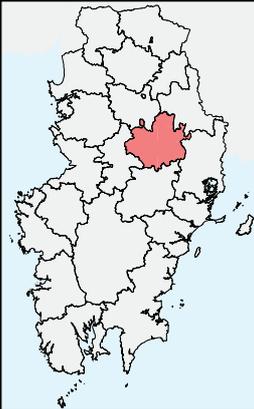


PROFIL ENVIRONNEMENTAL - PAYS DE PLOËRMEL - - CŒUR DE BRETAGNE -

- Légende**
- ▭ Limite du pays
 - ▭ Limite EPCI à fiscalité propre
 - ▭ Limite communale

Sources :
- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA
Le Pont de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE
JUN 2003





ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DES MILIEUX

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostère
- Tourbière

ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

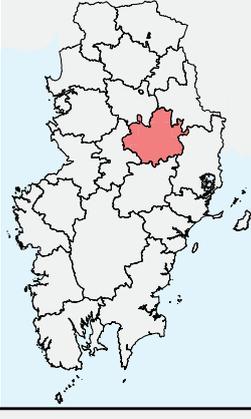
- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe à 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

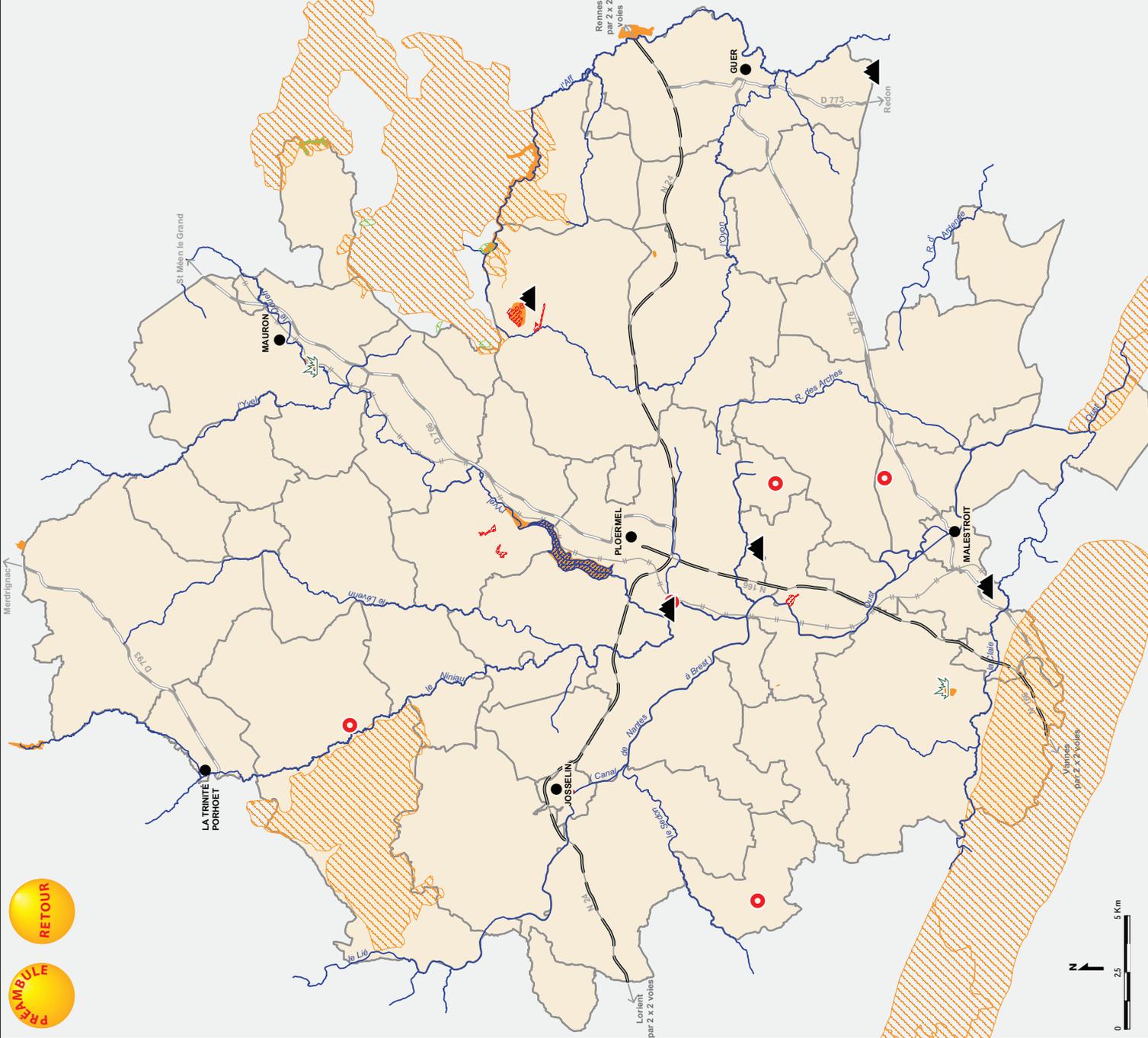
Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne



CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUN 2003





ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

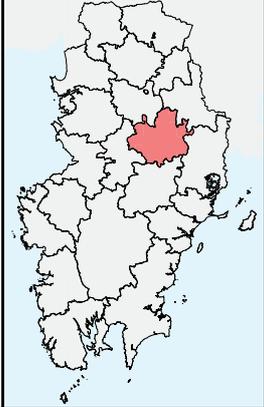
Nom de la petite cité de caractère

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :

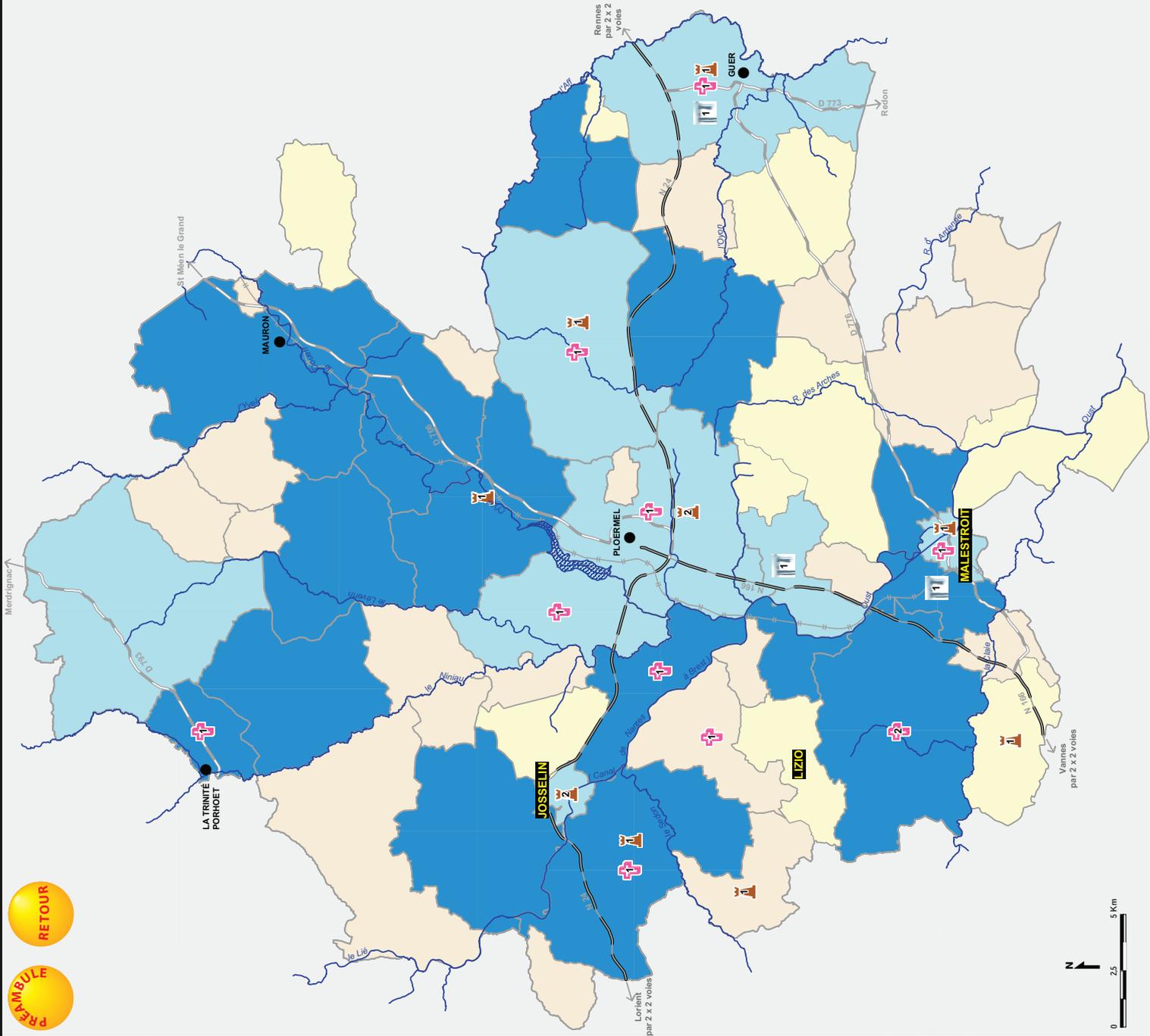
- Fond - BD carthage
- DDE 56
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée



CERESA

Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUN 2003



Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES

données 2001

Teneurs moyennes (mg NO₃-l)

- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

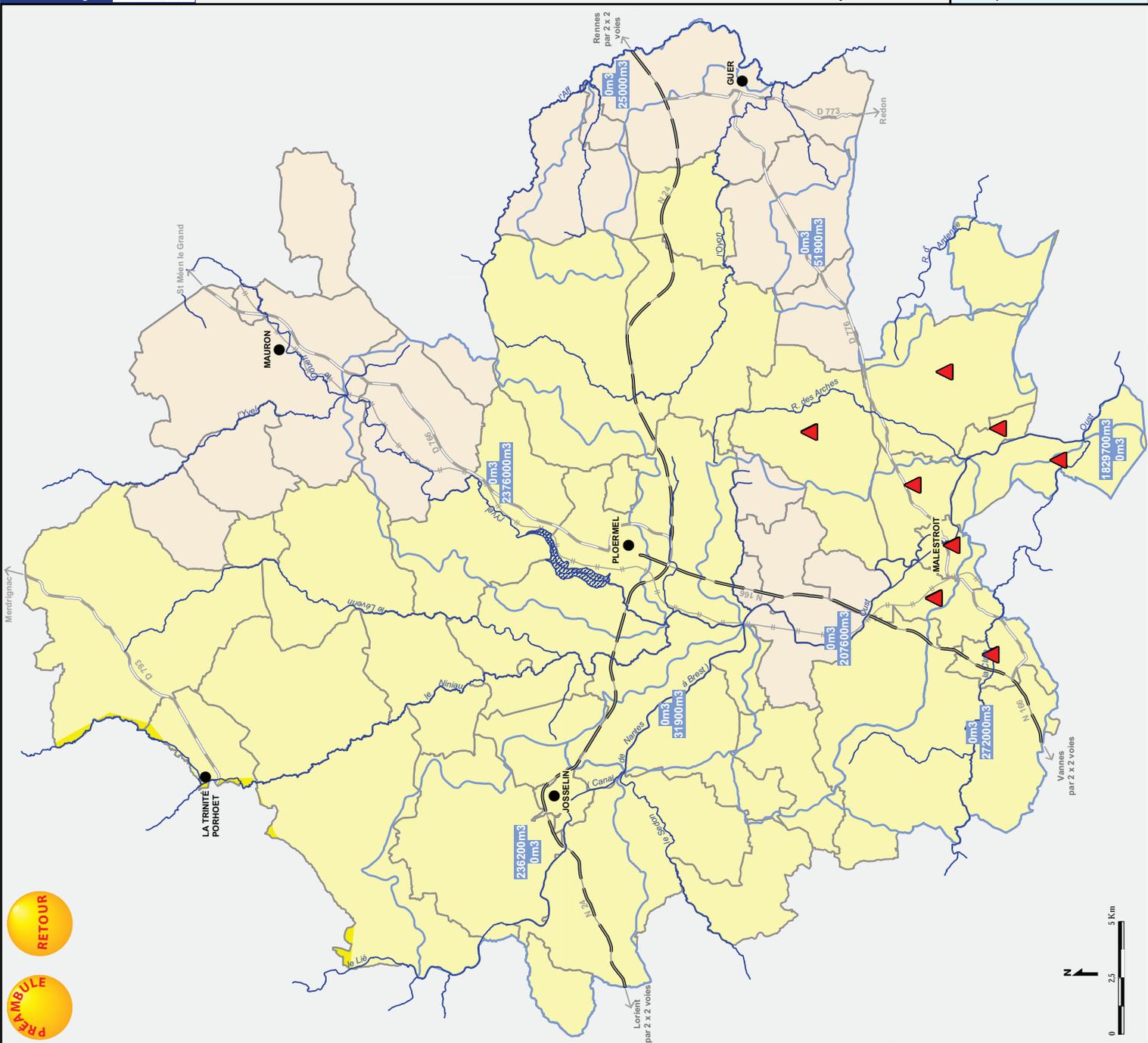
Teneurs maximales (mg NO₃-l)

- supérieures à 50,0

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe à 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :
- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS



Prélèvement d'eau pour l'industrie et l'agriculture



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2000

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine
Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

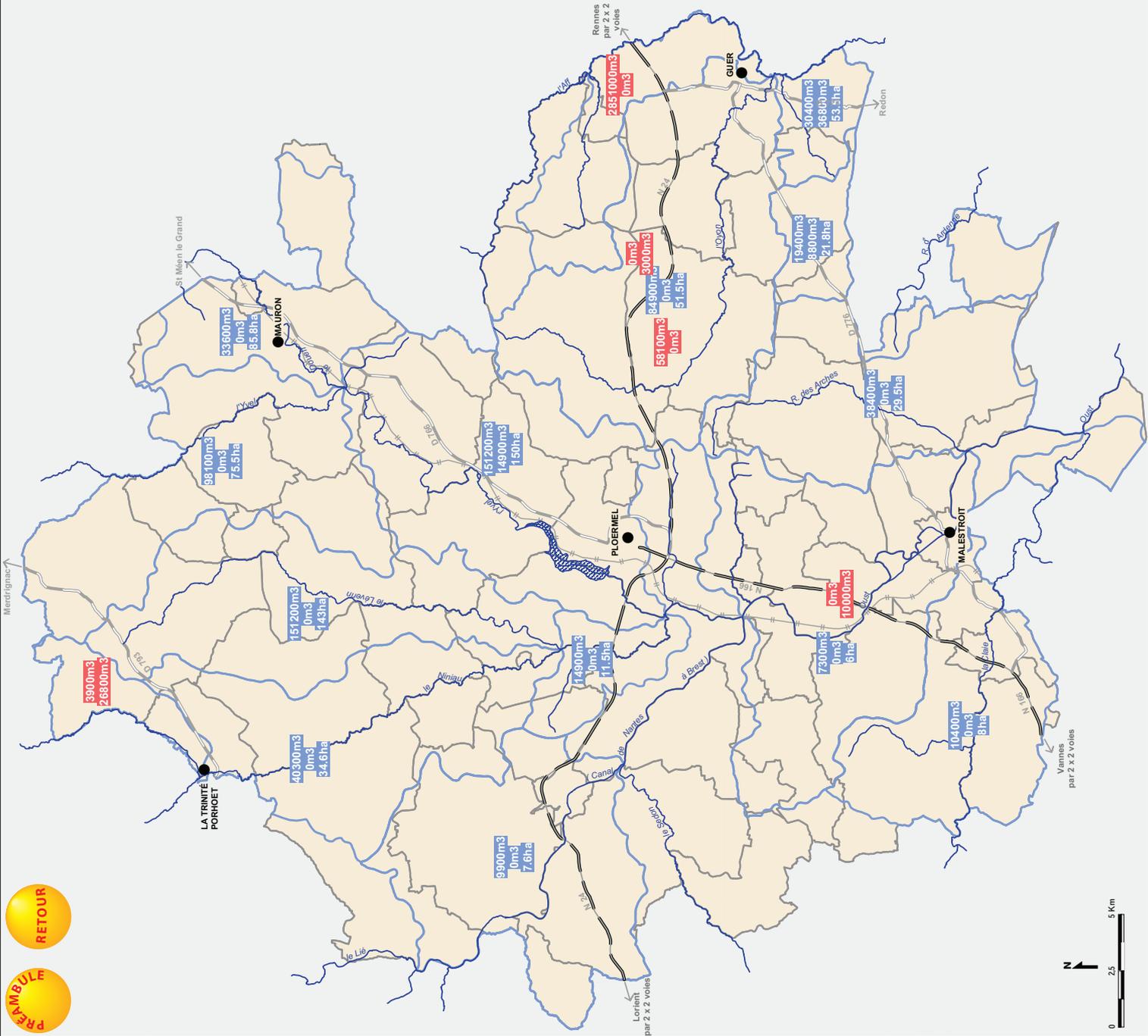
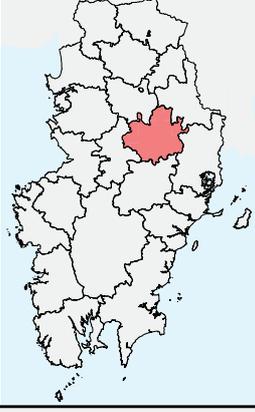


Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe à 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS





RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRI prescrit
- PPRI approuvé
- PPRI approuvé en cours de révision
- PPRI annulé - reprise de la procédure

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)



SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)



INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

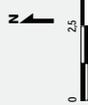
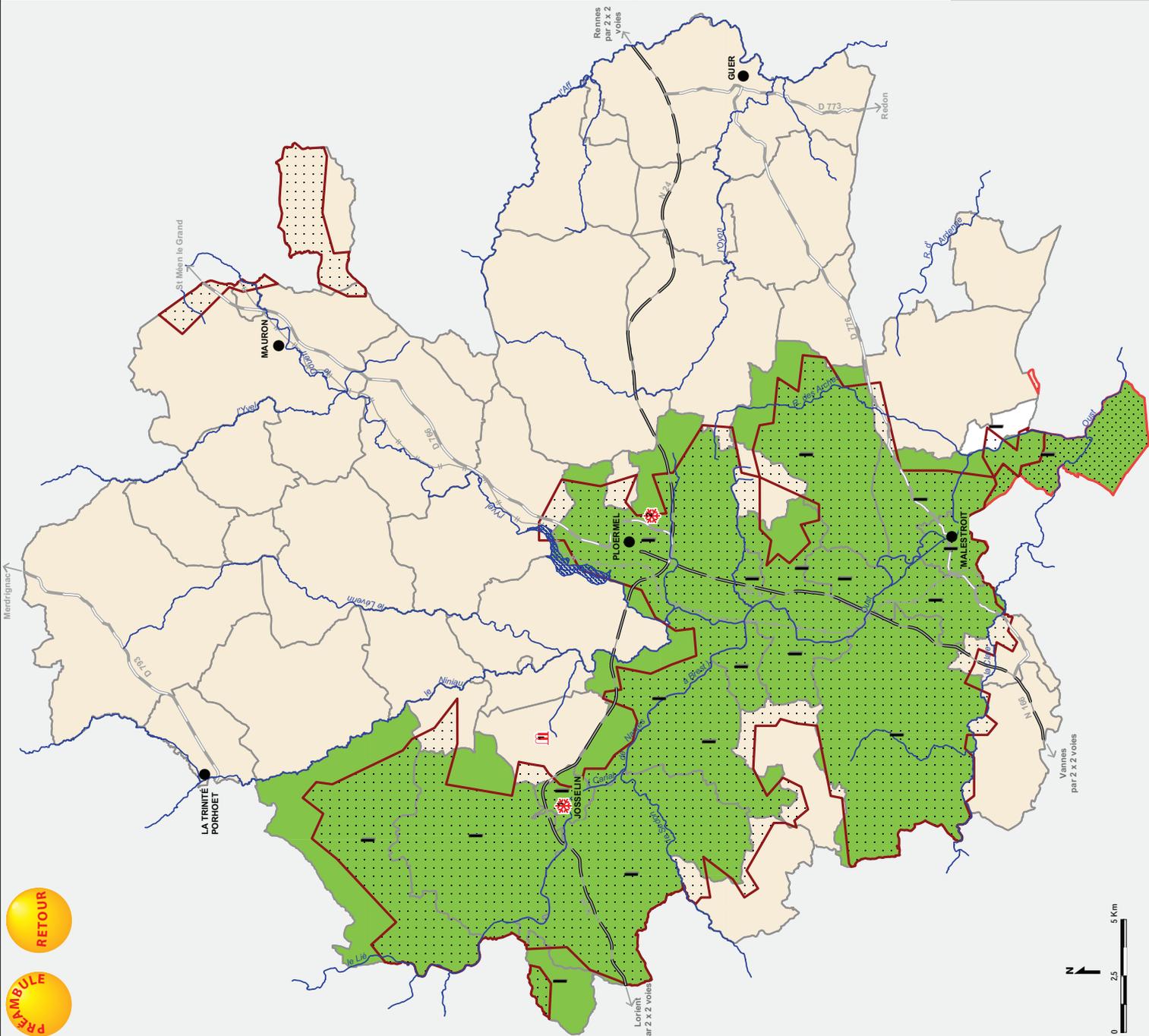
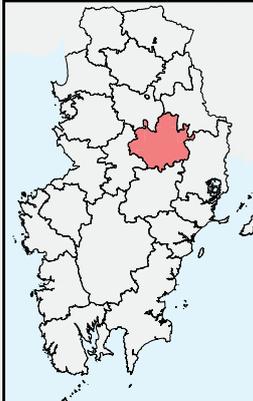


Légende du fond de plan

- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée
- Limite communale
- Cours d'eau

Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
- DIREN



Altération des milieux par les nitrates



QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires : mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

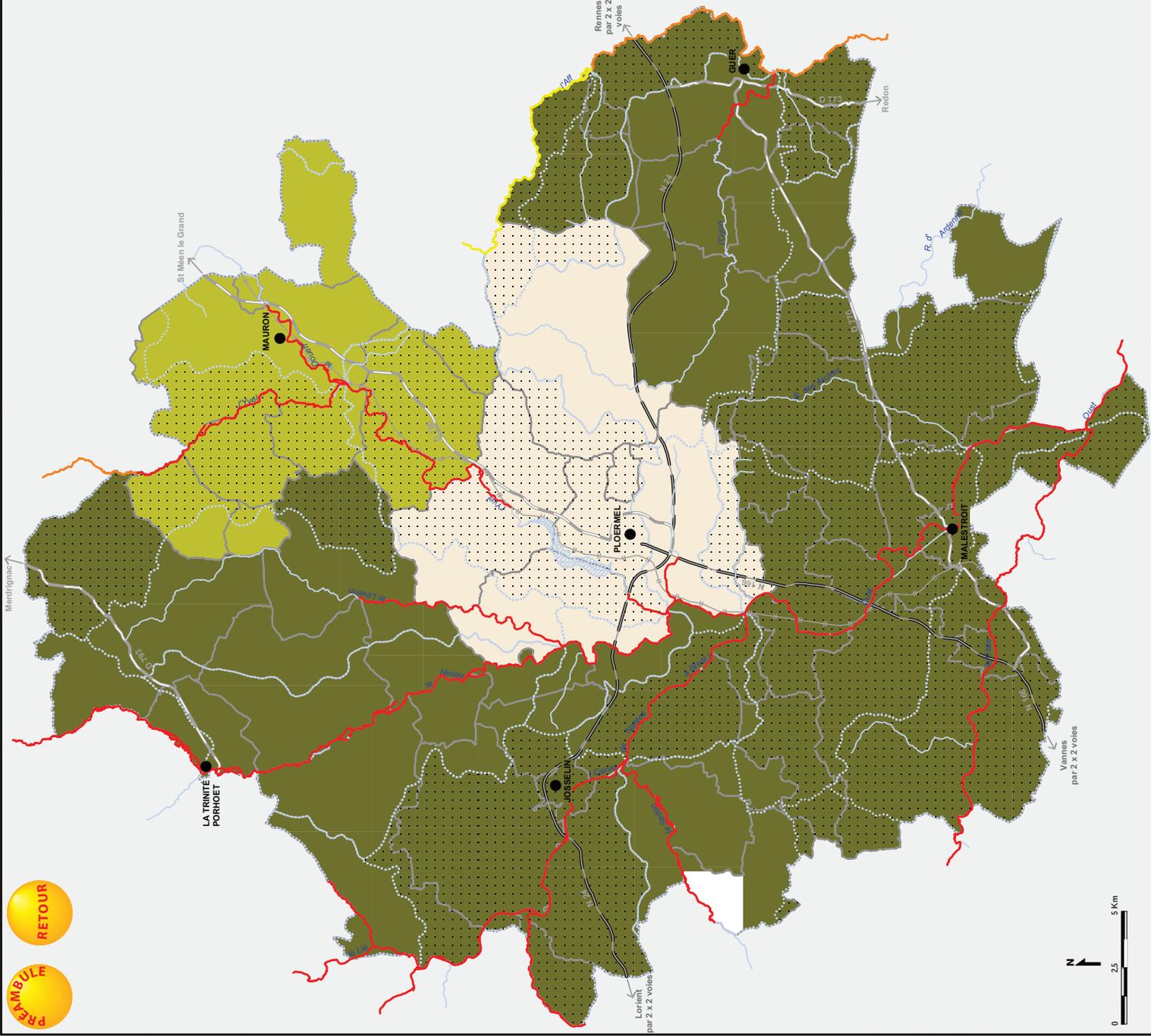
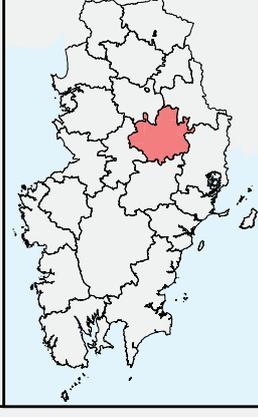
COMMUNE CONCERNÉE

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE



Gestion des déchets ménagers et assimilés



INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchèterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

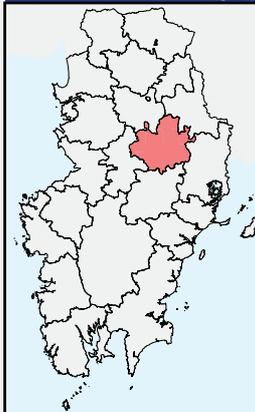
- SICTOM du Centre Ouest
- CC du Pays de Plœrmel
- SIVOM de Questembert et Rochefort en Terre
- Pas de collecte sélective

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe à 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régionale des déchets en Bretagne



CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUN 2003

